

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2013

Réception par le Prefet : 19/11/2013

Publication : 22/11/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-10-2-4

Séance du vendredi 15 novembre 2013

### AIDE EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-2-1 du 6 décembre 2012 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue 3 subventions au titre du dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, selon le tableau joint en annexe, pour un montant total de 20 268 € ;
- décide de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 15 NOVEMBRE 2013**

**Hébergements – Meublés de tourisme et chambres d'hôtes  
PROGRAMME 2013**

Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention	Label	Nombre d'équipements
<b>M. et Mme MEYER David</b> Création d'un meublé de tourisme à RIMBACH-PRES-MASEVAUX  HEB04212	35 000 € (plafond)	20 % + 5 % maj. Label "tourisme et handicap"	8 750€ (plafond)	Gîtes de France	1
<b>M. BRENDER Frédéric</b> Création d'un meublé de tourisme à OSENBACH  HEB04213	35 000 € (plafond)	20 % + 5 % maj. Label "tourisme et handicap"	8 750€ (plafond)	Gîtes de France	1
<b>M. MARGOT François</b> Création d'un meublé de tourisme à ORBEY  HEB04214	13 843 €	20 %	2 768 €	Gîtes de France	1
<b>Total</b>	<b>83 843 €</b>		<b>20 268 €</b>		<b>3</b>

Ces dossiers ne font pas l'objet d'autres financements de la part des collectivités territoriales.